Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501513-20251201-2025_092-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2025-092

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 10
Représentés : 13
Votants : 13

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MONVOISIN Michèle), MOISON Daniel (pouvoir à Rose-Line PRÉVERT), VETIER Fabrice (pouvoir à BARIOU Nathalie).
Absent : MM. DUROCHER Alexandre, JOLIVET François ;
Secrétaire de séance : M. ROCHER Nicolas ;

Objet : Ouverture du quart des crédits avant le vote du budget primitif de l'année 2026;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1 ;
VU les opérations d'investissements en cours de la commune de Lieuron ;
CONSIDÉRANT la possibilité du conseil municipal d'ouvrir un quart des crédits votés afin d'honorer ses dépenses d'investissements ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Par ailleurs, il est possible d'honorer des dépenses d'investissements supplémentaires de la commune de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501513-20251201-2025_092-DE

Chapitre	Opération	Montant BP 2025	Montant 25 %	Attribution	Montant
21 - Immobilisation corporelles	Hors opération	152 735,92 €	38 183,98 €	2157	18 183,98 €
			- €	2184	10 000,00 €
			- €	2188	10 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	Hors opération	95 000,00 €	23 750,00 €	231	23 750,00 €
	Construction d'une MAM	444 574,47 €	111 143,62 €	231	111 143,62 €
	Rénovation maison Chauvel	50 000,00 €	12 500,00 €	231	12 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement du budget commune (20800) dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT